

**Le budget primitif pour 2021 de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 31 mars 2021, et modifié lors des conseils de territoire du 13 octobre 2021 et du 15 décembre 2021. Le compte administratif 2021, qui atteste de l'exécution du budget 2021, a été adopté lors du conseil de territoire du 22 juin 2022.**

L'exécution budgétaire 2021 s'inscrit pleinement dans le cadre du budget voté, à savoir :

- ▶ **La mise en œuvre d'un engagement fort du Territoire pour protéger les plus fragiles**, avec le prolongement des interventions de solidarité initiées en 2020 au plus fort de la crise à destination des entreprises, et dans le cadre d'un plan en faveur de l'emploi des jeunes et de l'inclusion sociale ;
- ▶ **Le maintien d'une politique d'investissement volontariste** dans le contexte de relance économique, avec une réalisation des investissements à un niveau avancé pour déployer l'ensemble des compétences du Territoire ;
- ▶ **La maîtrise des dépenses fonctionnement**, afin que les engagements du Territoire en investissement puissent être tenus, au travers notamment d'une politique d'optimisation financière des achats offensive destinée à traduire l'effet optimisation et mutualisation permis par l'exercice à un échelon intercommunal des compétences ;
- ▶ **L'amplification de la démarche de captation de financements externes** dans le contexte du déploiement du plan de relance, avec la signature d'un accord de relance avec l'Etat et la captation de près de 4 M€ de subventions au bénéfice du Territoire et de ses aménageurs ;
- ▶ **La résilience de la fiscalité territoriale**, malgré la mise en œuvre de la loi de finances initiale pour 2021, avec le reversement des deux tiers de la dynamique de cotisation foncière des entreprises (CFE) à la Métropole du Grand Paris (MGP) ;
- ▶ **La mobilisation des EPT au travers de l'Alliance des Territoires pour défendre la pertinence du modèle territorial**, afin d'obtenir des garanties concernant la sécurisation des finances des EPT, et alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de les doter d'un statut d'EPCI à fiscalité propre, avec des ressources en lien direct avec les compétences assumées.

## FONCTIONNEMENT

### RECETTES

▶ **Le total des recettes de fonctionnement du Territoire réalisées en 2021 s'élève à 195 933 235,78 €**, dont 195 624 214,66 € de recettes réelles et 309 021,12 € de recettes d'ordre, en augmentation par rapport au compte administratif 2020. Les recettes se composent essentiellement :

- ▶ Du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), à hauteur de 93 049 092,70 € ;
- ▶ De la cotisation foncière des entreprises (CFE), pour 40 923 327 € ;
- ▶ De la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), à hauteur de 40 682 097 €.

### DÉPENSES

▶ **Le montant total des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 s'élève à 179 467 409,98 €** et comprend 165 207 293,21 € de dépenses réelles ainsi que 14 260 116,77 € de dépenses d'ordre. La section de fonctionnement se caractérise par une part importante des reversements obligatoires que sont :

- ▶ La dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour 33 602 535 € ;
- ▶ La contribution au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 7 635 504 € ;
- ▶ Le prélèvement au titre du Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) pour 2 121 914 € ;
- ▶ Les dépenses de personnel, qui ne représentent que 33% des dépenses réelles de fonctionnement.

▶ **Les dépenses sectorielles ont quant à elles été essentiellement consacrées :**

- ▶ A la collecte et au traitement des ordures ménagères pour 34 317 685,27 € ;
- ▶ A la fabrication des repas pour 6 146 912,45 € ;
- ▶ Aux équipements culturels et sportifs pour 2 805 860,89 € ;
- ▶ Aux transports et aux déplacements pour 2 340 187,49 € ;
- ▶ Aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire pour 2 201 322,44 € ;
- ▶ A la gestion des eaux pluviales pour 1 909 242,20 € ;
- ▶ A l'entretien des voiries pour 1 350 984,66 €.

## INVESTISSEMENT

**En 2021, GPSEA a maintenu le déploiement de sa politique d'investissement** se traduisant par un programme volontariste et ambitieux construit en lien étroit avec les communes, notamment dans les secteurs de la voirie, de l'eau, des équipements culturels et sportifs mais également de l'aménagement.

### DÉPENSES

▶ **Exécutées à hauteur de 57 142 584,73 € hors restes à réaliser**, les dépenses d'investissement comptent 36 537 487,06 € consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles (avec en sus 4 854 613,15 € sur le budget annexe assainissement). Les dépenses d'équipement se répartissent principalement entre :

- ▶ Les travaux réalisés au titre du cadre de vie pour 14 888 048,45 € ;
- ▶ Les travaux sur les bâtiments du Territoire pour 8 343 388,05 € ;
- ▶ Les travaux au titre de l'aménagement du territoire pour 8 320 440,58 € ;
- ▶ Les travaux sur les réseaux d'assainissement inscrits au budget annexe assainissement pour 4 854 613,15 € ;
- ▶ Les interventions diverses sur le patrimoine de la collectivité pour 3 092 937,81 € ;
- ▶ Les travaux au titre des équipements culturels et sportifs pour 1 086 716,04 € ;
- ▶ Le développement économique et l'attractivité pour 324 370 € ;
- ▶ La production florale et arboricole pour 266 190,19 € ;
- ▶ La restauration collective pour 215 395,94 €.

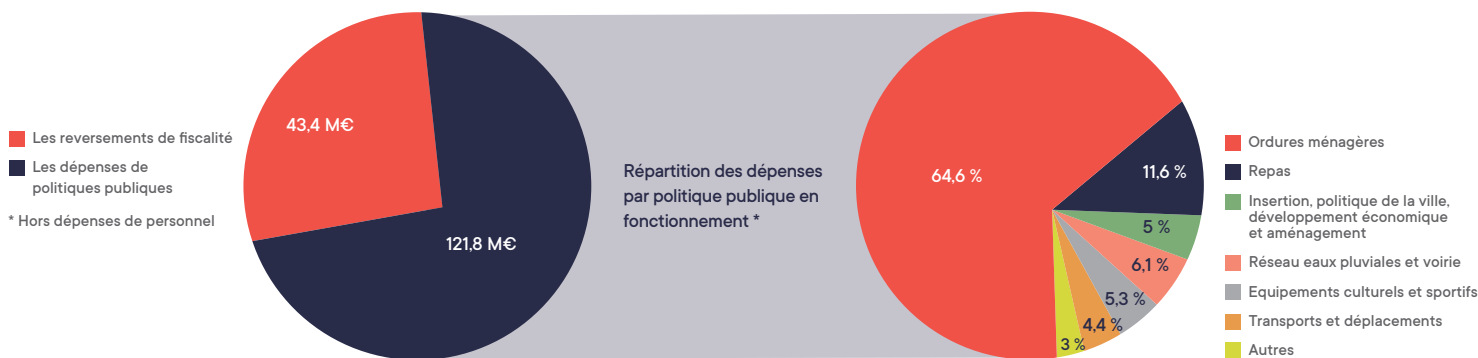
### RECETTES

▶ Pour financer le programme d'investissement, **les recettes d'investissement ont été exécutées à hauteur de 58 052 159,12 €**, dont 31 910 041,96 € de recettes réelles, 14 265 998,40 € de recettes d'ordre et 11 876 118,76 € de résultats d'exécution 2020 reportés.

▶ Au sein des recettes réelles d'investissement, 22 000 000 € de recettes d'emprunt ont été réalisées (contre 16 110 803,16 € de capital remboursé), 8 347 325,02 € de FCTVA et 1 452 010,70 € de subventions d'investissement.

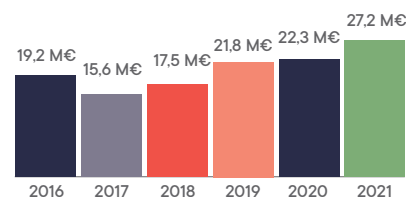
# INDICATEURS CLÉS DE GESTION DE GPSEA

**Une activité soutenue**, en lien avec le contexte de reprise économique, autour de compétences diversifiées : 165,2M€ de dépenses réelles de fonctionnement en 2021



## Épargne brute

Grâce aux efforts de gestion menés par GPSEA, et à la progression des recettes de fonctionnement, le territoire a pu consolider son assise financière en faisant progresser son autofinancement, avec une épargne brute portée à plus de 27 millions d'euros en 2021

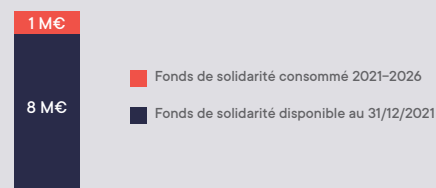
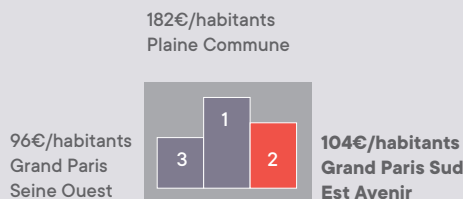
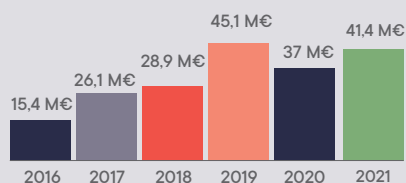


## Dépenses d'équipement

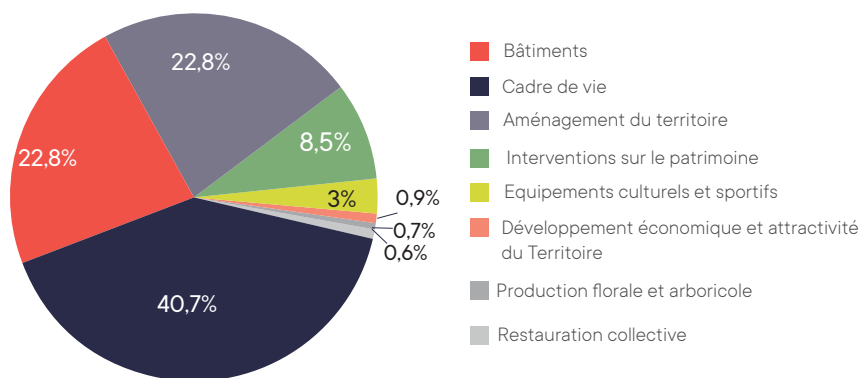
Les dépenses d'équipement ont été réalisées à un niveau avancé en 2021, dans le contexte de relance économique...

... rappelons que GPSEA figure aux tous premiers rangs des EPT en termes de dépenses d'équipement par habitant sur la période 2018-2020

**Le fonds de solidarité aux communes :** 1 M€ a été consommé au 31/12/2021 sur une enveloppe 2021-2026 de 9 M€



## Répartition des dépenses par politique publique en investissement



**Les dépenses d'équipement de GPSEA ont été financées à près de 45% par les ressources propres de la collectivité et les subventions perçues liées à des projets d'investissement. En complément, notre Territoire a fait appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 22 000 000 €.**

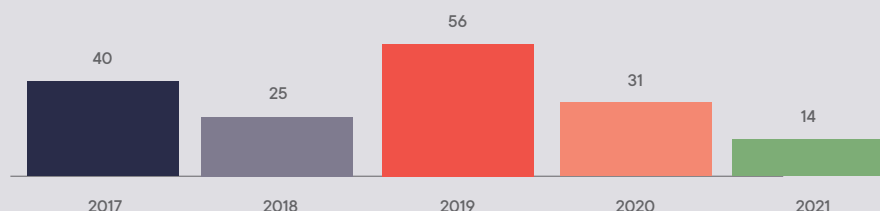
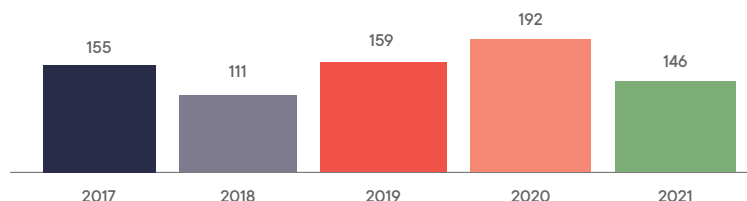
**La gestion active de l'encours de dette** a permis une baisse du taux moyen de l'emprunt depuis 2016. Il est, depuis 2018, plus performant que le taux moyen des collectivités de même strate (villes et EPCI de plus de 100 000 hab.).

| Taux \ Années     | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|
| Taux moyen GPSEA  | 2,7% | 2,4% | 2,1% | 1,9% | 1,7% | 1,5% |
| Taux moyen strate | 2,4% | 2,3% | 2,2% | 2,1% | 1,9% | 1,7% |

La stratégie de captation de financements externes a permis de soutenir la trajectoire financière de GPSEA : plus de 55 dossiers de subventions montés en 2021 pour un total de subvention de 2 477 K€, contre 51 en 2020 pour un total de subvention de 2 093,4 K€

## Le Territoire facilite l'accès des TPE/PME sur les cinq dernières années :

- ▶ 763 marchés passés avec les TPE/PME sur les cinq dernières années
- ▶ 75% des titulaires de nos marchés sont des TPE/PME entre 2019 et 2021

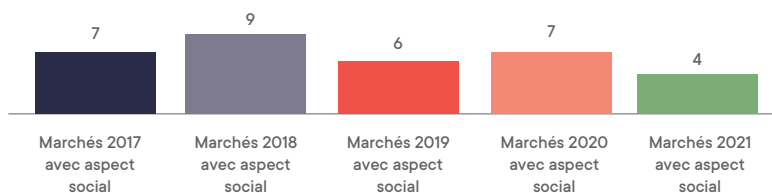
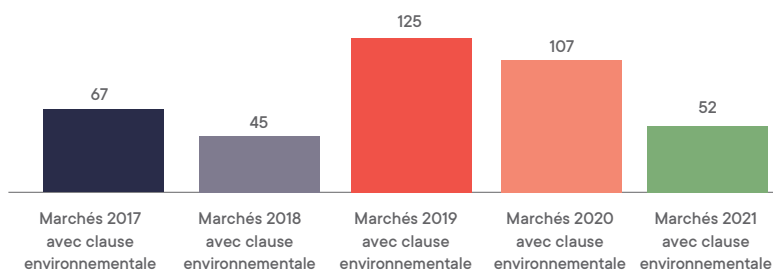


## Le Territoire achète local :

- ▶ 166 marchés passés avec les entreprises du Territoire en cinq ans
- ▶ 14% des entreprises titulaires sont localisées sur le territoire de GPSEA entre 2019 et 2021

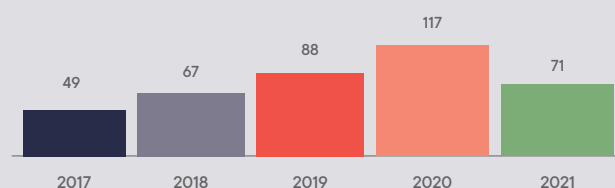
## Une commande publique soucieuse de l'environnement et de l'inclusion sociale :

- ▶ 396 clauses environnementales et 33 clauses sociales intégrées à nos marchés entre 2017 et 2021
- ▶ 35% des marchés comportent une clause environnementale entre 2019 et 2021



## Le Territoire veille à l'optimisation financière de ses achats :

- ▶ 392 marchés négociés depuis 2017
- ▶ 81% de marchés négociés entre 2019 et 2021 hors procédures formalisées et commandes en centrale d'achat.



**1,2 M€ de gains financiers réalisés en 2021 contre près de 1,1 M€ en 2020 en lien avec la mise en œuvre de la politique achat de GPSEA.**